



Section Stagiaires

16, rue du Curoir – 59000 ROUBAIX

Courriel. snpes.pjj.stagiaires.enpjj@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/snpes.pjj.stagiaires.enpjj>

Fait à Roubaix, 3 avril 2018

Le 20 mars, la section stagiaires du SNPES-PJJ/FSU a déposé un préavis de grève reconductible à compter du 29 mars, une audience ayant préalablement eu lieu à l'Administration centrale le 23 mars. Au vu des réponses insatisfaisantes de l'administration apportées à nos revendications, l'Assemblée Générale s'est prononcée le 26 mars en faveur du maintien du préavis de grève.

Cette mobilisation fut une véritable réussite ! Nous comptabilisons, pour la promotion des éducateurs, 2017-2019, plus de 60% de grévistes ! Forts de cette mobilisation, nous demandons une audience à Mme Mathieu, directrice de la PJJ, qui pu nous recevoir en fin de matinée.

Une délégation composée de 10 grévistes (paritairement constituée de syndiqués et non syndiqués) et d'un co-secrétaire national du SNPES-PJJ/FSU a donc été reçue par :

Mme MATHIEU, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
Mme DELLONG, sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la PJJ ;
Mme DEVREESE, directrice de l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
Mme LECAT, secrétaire générale de l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Après l'exposé de nos revendications, la DPJJ formulait les réponses suivantes :

- **Sur la possibilité d'être titularisé.e sur son lieu de stage de mise en situation professionnelle.**

Mme MATHIEU, nous indique qu'elle est favorable à une modification de l'arrêté du 31 août 2016 pour supprimer l'interdiction actuelle d'être affecté dans l'unité du service ou l'établissement de notre stage de deuxième année. Mme MATHIEU s'engage à saisir en urgence le guichet unique de la fonction publique aux fins de modification, dans un délai adéquat, dudit arrêté.

Nous constatons que l'administration a fait évoluer sa position et a enfin entendu les stagiaires. Par ailleurs, la DPJJ s'est engagée à tenir informé le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU, notamment pour que celui-ci puisse intervenir auprès de la fonction publique.

- **Sur l'ouverture de tous les postes laissés vacants à l'issu de la CAP d'éducateurs aux sortants d'écoles.**

L'ensemble des postes laissés vacants suite à la CAP de mobilité des éducateur.trice ne nous sont pas ouverts. L'administration justifie cet état de fait par la nécessité d'un équilibre des équipes (entre les personnes expérimentées et les éducateur.trice.s de la FSE) et par le fait de les pourvoir pour les autres concours (sur titre et 3ème voie). La non ouverture de ces postes permettrait de protéger les éducateur.trice.s de la FSE des dysfonctionnements constatés sur certaines structures. L'administration reconnaît toutefois qu'il doit y avoir plus de postes proposés aux éducateurs sortants d'école.

Mme MATHIEU envisage l'ouverture de 50 de ces postes maximum. Elle pense plutôt que cela devrait s'approcher de 25-30 postes. Rappelons que ces postes seront proposés en plus du nombre de stagiaires.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU à la CAP des éducateur.trice.s effectue chaque année le recensement des postes vacants à l'issue de la CAP. Ce sera un indicateur sur les postes susceptibles d'être proposés et ainsi vérifier l'engagement de l'administration.

- **Sur la demande de l'octroi d'une semaine durant notre stage de deuxième année pour la rédaction d'un mémoire de qualité.**

La directrice de l'ENPJJ refuse de nous accorder ces journées. Madame DEVREESE précise cependant, être prête à réfléchir au placement des 10 journées de récupération, dites « *journées direction générale* » accordées fin juillet et actuellement présentées comme des jours de congés.

Pour cela, la Directrice de l'ENPJJ propose la constitution d'un groupe de travail (réunissant les stagiaires et leurs représentants syndicaux)

Pour notre part, nous demandons à ce que les journées mémoire soient mieux repérées et respectées. La question de la rédaction du mémoire renvoie également aux conditions de déroulement du stage long et la prise en compte ou non du statut de stagiaire.

Après cette rencontre, la délégation a fait un compte rendu auprès des stagiaires mobilisés, rejointe par de nouveaux grévistes et collègues de la promotion 2016/2018. Chacun et chacune a fait le constat de ces avancées non négligeables.

Par ailleurs, l'assemblée générale s'est prononcée en faveur d'une intervention collective à l'occasion des journées PJJ promotrice de santé. Ainsi, il fut donné lecture d'un texte de sensibilisation (cf. déclaration ci-jointe) à l'ensemble des personnes présentes à la sessions inaugurale de ces journées. Au terme de cette lecture, des personnels stagiaires grévistes quittèrent les lieux, manifestation soutenue par nombre de ces professionnels et intervenants.

En fin de journée, une nouvelle assemblée générale a décidé la suspension de la grève (cf. lettre de suspension ci jointe), notamment pour permettre à l'administration de mettre en œuvre ses engagements jusqu'au retour de la promotion 2017/2019 à Roubaix le 18 juin 2018.

Nous restons vigilant.e.s avec le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU quant au respect des engagements de la DPJJ.

La mobilisation des stagiaires fut importante et exemplaire. Au-delà de nos revendications concernant l'organisation de la formation, elle fut l'occasion de manifester une détermination qui a pu surprendre l'administration. Ainsi, l'évolution des réponses de la DPJJ entre la première audience et celle du 26 mars démontre que le rapport de force permet la satisfaction de nos revendications. Nous continuerons de rester mobilisé.e.s, en lien avec nos collègues de la promotion 2016/2018 qui seront les premiers concernés par la modification de l'arrêté et l'enrichissement du nombre de postes offerts en sortie de formation. Nous verrons à ce moment-là, si la DPJJ respecte son engagement, sans quoi elle sera irrémédiablement confrontée à une nouvelle mobilisation des deux promotions.

Toutes et tous ensemble continuons à être acteurs de notre formation!

